

## **Séance du vendredi 26 janvier 2018**

Le vendredi 26 janvier deux mil dix huit à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni salle de la Mairie sous la présidence de François DANEMANS, maire en exercice.

Présents : François DANEMANS, Jean-Marc LABORIE, Robert MALBOS, François LISSAC, Antoine PUECH, Philippe CHABUT, Carole PUECH, Edouard de BONNAFOS, Josette MERCADIER, Perrine MERESSE, Colette LABRUNIE.

Secrétaire : Perrine MERESSE

**Approbation de la séance du 18 décembre 2017** : Après lecture, le compte rendu de la séance du 18 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

### **1 – Communauté de communes – conseil communautaire du 16 janvier 2018**

Jean-Marc LABORIE, qui représentait monsieur le Maire à ce conseil qui a eu lieu à Cros-de-Montvert, expose le point principal, relatif aux dossiers de demande de subvention au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux, du fonds de soutien à l'investissement local et du fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire

Le conseil communautaire a approuvé les projets de plan de financement prévisionnel des opérations suivantes :

- réalisation d'un gymnase communautaire à Maurs,
- réalisation d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Saint-Mamet La Salvetat,
- réalisation d'une salle multi activités au Rouget-Pers,
- projet de développement de l'entreprise Mécatheil,
- aménagement d'un sentier multi-pratiques autour du lac de Saint-Etienne Cantalès

### **2 – Adoption des statuts de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne – délibération 04-2018**

Sur proposition de monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, dont les articles L.5211-5-1 et L.5214-16,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2017/243 du 11 décembre 2017,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1100 du 3 octobre 2016, portant fusion des Communautés de Communes Cère et Rance en Châtaigneraie, du Pays de Maurs, du Pays de Montsalvy et Entre 2 Lacs au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Vu le projet de statuts proposé par monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** les statuts de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne tels que proposés ;
- **PREcISE** que la présente délibération sera transmise à madame le Préfet du Cantal.

### **3/ RYTHMES SCOLAIRES 2018/2019**

Lors de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2017, monsieur le Maire a exposé la dérogation possible à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, qui rend désormais possible pour les communes et conseil d'école qui le souhaitent, la mise en place d'une semaine scolaire de quatre jours.

Après réflexion et nombreux échanges, les parents d'élèves et les deux conseils d'école de Calvinet et Mourjou ont émis un avis favorable au maintien de la semaine scolaire sur 4,5 jours.

A présent le conseil municipal délibère dans le même sens : maintien de la semaine scolaire sur 4,5 jours.

### **4/ Aménagement Le Pavé : demande Fonds concours du Département pour les travaux de chaussée sur la route départementale :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la décision de faire procéder à la réalisation des travaux d'aménagement du Pavé et rue Eustache de Beaumarchais.

Il présente aux membres présents le projet définitif établi par la SELARL d'Architecture BARTHELEMY ; maître d'œuvre.

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 305 829.26€ HT soit 366 995.11€ TTC.

Le fonds de concours du Département (travaux de chaussée sur la RD ) est évalué à 43 770.00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le projet de définition présenté et la répartition des dépenses,
- sollicite le Conseil départemental pour la prise en considération des travaux lui incombant pour un montant de 43 770.00€
- sollicite de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal la délégation de la maîtrise d'ouvrage afin de faciliter l'exécution des travaux,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil départemental et toutes les pièces nécessaires à cette opération,
- demande l'inscription des crédits nécessaires aux budgets.

### **5/ PLUI : Compte-rendu de la réunion de ce jour en mairie, avec le bureau d'études BONNET**

La réflexion sur la cartographie se poursuit. Une négociation est en cours pour reporter sur des terrains paraissant devoir être construits en priorité, la constructibilité existant actuellement sur d'autres terrains.

Le cabinet d'architecture Bonnet enverra prochainement la nouvelle cartographie. Elle sera transmise aux conseillers municipaux.

Il est rappelé que le registre de concertation est toujours à disposition du public, et qu'une information à ce sujet est faite dans le bulletin municipal d'hiver.

## **6) Coupe de bois 2018 dans la forêt sectionnaire de Calvinet**

Sur proposition de l'ONF, et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise la coupe de bois parcelle 5, entre le chemin du Pouget et le Faisan.

Le volume de bois de 19,1 m3, sera vendu à Monsieur Roland LACIPIERE, riverain, au prix de 1 euro le m3.

### **Questions diverses :**

#### **Desserte forestière (La Forêt – Bramarie)**

Monsieur le Maire

1/ rappelle l'appel à projets pour soutenir les opérations de desserte forestière 2014-2020 (Un dossier sera déposé par l'association syndicale libre des camps de cours et de la Granière, pour aménager la piste existante entre La Forêt et Bramarie)

2/ relate la rencontre du 25 janvier avec mademoiselle Lafon, permanente du Centre régional de la propriété forestière

Une discussion s'engage sur le financement du projet. 80% seraient financés par des fonds européens et le complément, évalué à 33 000€, serait financé par les communes concernées : Calvinet – Sénezergues – Sansac-Veinazès et les propriétaires.

Pour l'avancement du dossier, les communes concernées sont sollicitées pour se prononcer sur leur éventuelle participation.

Après discussion le conseil municipal accepterait de participer à hauteur d'environ 30% du reste à financer, dans la limite de 10 000.00 euros, et selon la participation de la commune de Sénezergues

Cette suggestion sera exposée lors de la prochaine réunion du bureau de la commission syndicale qui aura lieu le 29 janvier.

#### **Le Vernassal :**

Monsieur le Maire

1/ expose le courrier de Maître Géraud MERAL, avocat de la commune, par lequel il indique avoir déposé les conclusions à soumettre lors de l'audience du tribunal Paritaire des Baux Ruraux et que l'affaire a été renvoyé à l'audience du 8 mars.

2/ indique avoir demandé de renouveler une proposition de règlement amiable de ce litige.

#### **Recensement de la population :**

Les deux agents recenseurs désignées : Mariame MAOULIDA et Sandrine MAURY-LASSERON sont en cours de mission.

#### **Chemin rural entre Le chemin du Pouget et Le Faisan**

Entre Combe del Bos et Puy de Rastabiau, une partie de l'assise du chemin sera reprise tel qu'il est cadastré.

Les arbres présents sur la future assise seront marqués par l'ONF et vendus par l'ONF à Roland LACIPIERE au prix de 1€ le m<sup>3</sup> .  
Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention correspondante.

**Chemin de La Rouquette :**

Deux ornières seront réparées.

**Fibre optique** : La ligne Maurs / Montsalvy suit la RD 19 donc passe par Calvinet, mais sans déploiement pour les communes traversées.

**Lotissement Le Puech** : de grosses flaques d'eau ont été signalées. A voir sur place

La séance est levée à 23h00.

Le prochain conseil est fixé au 02 mars.